

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

17 mai 2017

## **Biens divers : évolution du régime et nouvelles compétences de l'AMF**

Dans le cadre de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Sapin II), le régime encadrant l'intermédiation en biens divers est modifié. Alignant désormais les régimes existants et supposant un contrôle a priori des offres par l'AMF, cette nouvelle mesure a fait l'objet d'un point presse organisé le 17 mai 2017.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



RAPPORT / ÉTUDE

ARNAQUES

13 décembre 2021

Les Français et les  
arnaques à  
l'investissement. Etude  
BVA pour l'AMF -  
Décembre 2021



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 novembre 2021

L'AMF met en garde le  
public à l'encontre des  
offres de la société  
UGE Group



LETTRE EPARGNE INFO SERVICE

ACTIONS

06 juillet 2021

Lettre Epargne Info  
Service n°25 - Juillet  
2021



#### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02

